



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COIQUAUD ET MME DUBOIS

COUR D'APPEL DE RENNES
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VANNES

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE
HIRGAIR JEAN

Décret n°76-381 du 20 mars 1978 (modifié) relatif aux conciliateurs de justice

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215600420-20260506-AR36_26-AR

CONSTAT D'ECHEC de la TENTATIVE DE CONCILIATION

Conciliation conventionnelle (extrajudiciaire)
Articles 750-1, 1528 à 1531, 1536 à 1540 du code de procédure civile

Je soussigné, Jean HIRGAIR, conciliateur de justice dans la juridiction de VANNES, atteste avoir été saisi le 07 février 2025 par :

Mme Anne POULET demeurant au N° 20 Résidence Korn er Houët 56390 COLPO

La demande de conciliation porte sur la sécurisation après avoir constaté la dégradation et la chute de matériaux de la cheminée privative appartenant à :

Mr Anthony GUILLO demeurant Résidence Korn er Houët 56390 COLPO

Le conciliateur a rencontré les 2 parties intéressées lors d'une réunion de conciliation qui s'est tenue sur les lieux le 23 avril 2025.

Les demandeurs et défendeurs ont communément convenu qu'il s'agissait de travaux à effectuer en hauteur nécessitant un savoir-faire et des équipements adaptés, et que plusieurs entreprises avaient décliné prendre cette mission.

Le conciliateur a proposé d'accorder un délai allant jusqu'au 31 décembre 2025 afin de permettre de solutionner cette situation.

Lors d'un second entretien, dans les mêmes conditions, il a été accepté de part et d'autre qu'un nouveau délai était consenti jusqu'au 31 mars 2026.

Mme GUILLO, assistée par courriel de Mme Sophie BRACQ, a indiqué au conciliateur le 13 avril 2026 que les travaux n'avaient toujours pas été finalisés.

Dès lors, le conciliateur a pris acte de l'échec de la conciliation, ce qui met fin à la présente procédure.

Ce constat comporte 1 page et est établi 1 exemplaire qui est transmis à chacune des parties par courriel, l'original étant conservé par le conciliateur de justice aux fins de classement.

Fait à Vannes, le 17 avril 2026

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

11/17/25 2026
JEAN HIRGAIR